

La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais

Reynald BLION et Sylvie BREDELOUP

Introduction

Aujourd'hui, avec plus de 3 millions d'étrangers dont 1,8 millions d'immigrants (Zanou, 1991), la Côte-d'Ivoire constitue le premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Le durcissement des politiques migratoires dans les pays d'immigration voisins (Ghana, Nigeria), combiné à la recrudescence des troubles politiques (Liberia, Sierra Leone), a contribué à faire de la Côte-d'Ivoire la principale zone réceptrice de la sous-région. De plus, la forte croissance de l'activité économique ivoirienne dans les années soixante-dix a constitué un puissant facteur d'appel.

Mais la présence étrangère en Côte-d'Ivoire n'est pas récente ; sa visibilité s'est seulement accentuée au fil des années. On comptait 17 % d'étrangers en 1965, 22 % en 1975 et 28 % en 1988. La Côte-d'Ivoire a opté pour le droit du sang plutôt que le droit du sol. En effet, le code ivoirien de la nationalité¹ précise qu'est ivoirien tout individu né en Côte-d'Ivoire sauf si ses deux parents sont étrangers (art. 6) et tout individu né hors de Côte-d'Ivoire d'un parent ivoirien (art. 7). Si la nationalité ivoirienne peut aussi s'acquérir par déclaration (art. 17 à 23) ou par décision de l'autorité publique (art. 24 à 33), naître sur le sol ivoirien ne donne pas droit automatiquement à la nationalité ivoirienne. Dans ce contexte juridique, les arrivées toujours aussi nombreuses des migrants jointes à la

1. Loi n° 61-415 (14/12/61) portant Code de la Nationalité, modifiée par la loi n° 64-381 (7/10/64) (Blaise, Mourgeon, 1970 : 755-765).

croissance du nombre des enfants de primo-migrants nés en Côte-d'Ivoire expliquent que ces hommes et ces femmes appelés confusément « étrangers » ou « immigrés » représentent aujourd'hui plus du quart de la population ivoirienne (RGPH, 1988).

De toute évidence, l'existence d'un « seuil » quantitatif à partir duquel la qualité des relations serait altérée n'a jamais été démontrée, ou alors comme le faisait remarquer Y.-A. Fauré (1982 : 81), « En Côte-d'Ivoire, les fameux seuils de tolérance ont déjà explosé depuis longtemps ». Le discours politique s'est aussi modifié sous l'effet de la cohabitation et de la crise prolongées. « Plus de quatre millions sur les douze millions que nous sommes sont des étrangers. Il y a un seuil de tolérance à ne pas dépasser selon les normes internationales. Il y a longtemps que nous avons dépassé ce seuil. Il faut être attentif à ce seuil »². Les actes ont suivi : généralisation de la politique d'ivoirisation, imposition de la carte de séjour pour tous les étrangers même citoyens de la CEDEAO, émeutes anti-ghanéennes. Et dans le même temps, les communautés étrangères ont réagi. L'accélération des retours ou les réorientations migratoires sont les signes d'une circulation accrue ou à tout le moins encore plus visible.

Deux communautés retiendront notre attention : les communautés burkinabè³ et sénégalaise. La première⁴, forte de 1,5 millions de personnes, est la communauté étrangère la plus importante en Côte-d'Ivoire (RGPH, 1988). La seconde, bien que regroupant à peine 40 000 personnes (RGPH, 1988), constituerait pourtant une des plus importantes communautés sénégalaises à l'étranger⁵, voire la plus importante.

Lieu de transit ou zone de refuge, espace de vie ou de travail, quelle place a occupé et occupe encore la Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires, professionnelles des Burkinabè et des Sénégalais ? Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens de souche, comment s'opère la cohabitation ?

2. Propos de M. Dona Fologoo L., Ministre d'État chargé de l'Intégration Nationale, rapportés par Toure K., « Fologo définit sa politique », *La Voie*, n° 752, 26-27/03/94.

3. Les termes Burkina Faso et Burkinabè, en vigueur depuis août 1984, seront utilisés régressivement par commodité.

4. Mais selon le recensement réalisé en 1985 au Burkina Faso, 620 000 émigrés burkinabè seraient en Côte-d'Ivoire.

5. Selon les sources, on parle de 35 000 (d'après l'Ambassade du Sénégal en Côte-d'Ivoire, entretien déc. 1994), de 39 727 (RGPH de Côte-d'Ivoire, 1988), de 50 000 (d'après le consul sénégalais à Abidjan cité dans *Le Soleil*, 15/12/93), de 150 000 (Direction des Sénégalais de l'Extérieur, symposium nov. 1994), de 300 000 (*Sud Hebdo*, 01/91, n° 139) Sénégalais en Côte-d'Ivoire ! D'après *Le Soleil* (25/09/92), 70 000 Sénégalais seraient immatriculés dans les consulats de Côte-d'Ivoire.

Migration africaine et colonie française

Si la migration de ces deux communautés vers la Côte-d'Ivoire date de la colonisation, elle renvoie cependant à des logiques et contextes totalement différents.

Les pionniers sénégalais : des tirailleurs démobilisés et des marabouts

La migration des Sénégalais a été engagée dès 1880. Originaires des « quatre communes »⁶ et donc citoyens français, les pionniers sont des « tirailleurs » venus accomplir leur service militaire dans un autre territoire français. C'est, en effet, l'époque des expéditions Marchand et Monteil. Une fois démobilisés, ils décident de s'installer durablement dans la forêt ivoirienne et demeurent à proximité de leurs anciennes garnisons, situées le plus souvent sur le littoral atlantique. C'est ainsi que la colonie sénégalaise de Bassam – la plus importante du pays – regroupe 300 personnes en 1913⁷. Ce sont surtout des *Wolof* mettant à profit les connaissances acquises dans la maçonnerie, la menuiserie ou la boulangerie lors de leur expérience militaire. Contrairement à certaines idées répandues, ils sont peu nombreux à avoir travaillé dans l'administration coloniale. Les *Toucouleur*, quant à eux, ont préféré rentrer au pays (Triaud, 1974). Ceux qu'on rencontre sont, pour l'essentiel, des marabouts dont le parcours migratoire a été influencé par la propagation de l'islam. Ils enseignent d'abord le Coran avant de s'installer comme traitants ou planteurs. Leur rayonnement spirituel dépasse d'ailleurs largement la seule communauté sénégalaise. Ils sont les premiers à avoir institué la prière publique dans le pays et à avoir construit des mosquées dans le Sud-Est.

1889-1945 : deuxième vague sénégalaise et première vague burkinabè

La colonie française contribue fortement à la deuxième vague d'immigration sénégalaise en recrutant des employés de maisons de commerce déjà expérimentés (1889-1939). Gérants de magasins ou chefs de succursales à Saint-Louis, Gorée, Dakar, les commerçants sénégalais traitent avec les Français depuis 1920. Mais l'effondrement des cours de la gomme puis l'installation des comptoirs de grandes maisons coloniales, à l'intérieur même du Sénégal, ont précipité la chute de cette bourgeoisie

6. Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque.

7. Archives ANS 5G64.

commerçante qui, pour éviter la disparition totale, est contrainte à l'exil (Zie & Vrih, 1992). Les uns se mettent au service des commerçants français, les autres à leur compte. Entre 1900 et 1930, sur les 85 commerçants sénégalais répertoriés sur les listes électorales de la Chambre de Commerce, 45 sont des commerçants libres. Ils profitent à la fois de la relative prospérité économique de la nouvelle colonie et de leur citoyenneté française. D'abord collecteurs en brousse, ils achètent les « produits du crû », palmistes, bois, caoutchouc quand ils n'intègrent pas le commerce interafricain, ouvrant la route maritime de la kola à destination du Sénégal dès 1920, précédant les *Dioula* dans ce négoce et concurrençant les autochtones dans le trafic de sel. Avant que les Européens ne créent leurs propres succursales en brousse (1930), les Sénégalais constituent leurs principaux intermédiaires dans cette chaîne de domination indirecte des échanges. Ils jouent un rôle actif dans la pénétration marchande à l'intérieur du pays. Ils participent aussi à l'économie de traite naissante dans le Sud-Ouest du pays. En 1917, à Tiassalé, 5 exploitations sénégalaises figurent parmi les 7 plantations indigènes les plus importantes (en superficie, nombre d'arbres et tonnes produites)⁸... Ils cumulent alors rapidement les fonctions de planteurs de cacao et d'acheteurs de produits, voire de transporteurs. Quelques années après la dépression économique (crack boursier de 1929), trois Sénégalais⁹ figurent parmi les 18 commerçants africains reconnus par l'administration coloniale comme grands commerçants. Leurs entreprises se structurent autour des réseaux familiaux quand ils ne s'associent pas à des Européens.

La migration des Burkinabè est plus tardive. Le territoire de la Haute-Volta a été créé en 1919 à l'initiative des autorités françaises, devenant rapidement un réservoir de main-d'œuvre pour la colonie voisine sous-peuplée. Déjà, en 1891, Crozat écrivait « les Mossi sont trop denses pour une terre ingrate. Il y a là un capital directement exploitable » (Coulibaly, 1986 : 73). L'extension des cultures de rente (café, cacao) et la construction des infrastructures indispensables à leur écoulement (ligne ferroviaire Abidjan – Ouagadougou, routes et pistes) supposaient une mobilisation importante des forces de travail que, seule, la Côte-d'Ivoire ne pouvait fournir, alors que la population burkinabè, avec plus de trois millions d'habitants, représentait plus du quart de la population de l'AOF (Coulibaly, 1986 : 84). L'impôt de capitation et le recours aux prestations (journées de travail dues par chaque indigène à l'administration) puis au travail forcé figurent parmi les premières mesures prises par la métropole. Elles

8. Voir Beugre Owo Sero P. et Yaya d'Alepe. William N'Gom et Alassane Diouf étaient alors les plus gros exploitants sénégalais, occupant à eux deux 77 hectares et ayant planté près de 65 000 cacaoyers.

9. Archives du Sénégal 6Q 164 (77) : liste des commerçants et des Sociétés de commerce de Côte-d'Ivoire, 1936.

ont provoqué l'émergence de deux principaux mouvements de population burkinabè vers l'extérieur, témoins de leur résistance et des contradictions entre objectifs et pratiques de la politique coloniale. A cette époque, le Ghana (*Gold Coast*) devient la première destination des Burkinabè. En 1925 (Condé, 1978 : 22), trois émigrés sur quatre se rendent dans ce pays. Ils espèrent ainsi pouvoir obtenir auprès de la colonie britannique, plus facilement qu'en Côte-d'Ivoire, le revenu monétaire nécessaire à l'acquiescement de l'impôt par la vente de leur force de travail. La « collecte » de cet impôt provoqua par la suite une véritable fuite des Burkinabè vers la *Gold Coast*. « Les individus essayèrent ainsi d'échapper aux brutalités pratiquées par les administrateurs coloniaux sur la population locale. Les individus fuyaient certes le poids de l'impôt qui augmentait de plus en plus, mais ils fuyaient beaucoup plus la manière de collecter cet impôt » (Coulibaly, 1986 : 81). Pour contrer cette fuite massive des Burkinabè vers la colonie britannique et recruter plus largement la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de leurs propres projets en Côte-d'Ivoire, les autorités françaises décrètent en 1932 le démembrement de la Haute-Volta. Priorité est donnée au développement de la Côte-d'Ivoire. En étant placés sous la même autorité administrative, les Burkinabè doivent alors se soumettre aux besoins de la colonie ivoirienne. A partir de 1938, l'administration britannique tente d'aller à l'encontre de cette évolution en proposant un salaire plus attractif à une main-d'œuvre externe. Mais rien n'y fera, dix ans plus tard, ce sont deux émigrés sur trois qui se rendent en Côte-d'Ivoire (Condé, 1978 : 22).

1945 : disparition des grands commerçants sénégalais

En Côte-d'Ivoire, le destin des grands commerçants sénégalais s'achève au moment même où débute la prospérité ivoirienne et où, paradoxalement, s'accélère la migration sénégalaise vers le pays du cacao. Hommes de la CFAO ou de la SCOA¹⁰, tantôt complices, tantôt concurrents des Européens, les Sénégalais sont, contre l'attente des colons, plus nombreux à soutenir les Ivoiriens dans leurs revendications qu'à animer une opposition passive contre le pouvoir colonial. Si bien que les colons ne tardent pas à changer de collaborateurs, préférant s'appuyer sur des agents libano-syriens et affaiblissant du même coup, au plan économique, la communauté sénégalaise. Mais le déclin des commerçants sénégalais ne peut s'expliquer par ce seul facteur. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les maisons de commerce ne sont plus les seuls maîtres du jeu.

10. Compagnie Française de l'Afrique Occidentale et Société Commerciale de l'Ouest Africain.

L'afflux de capitaux publics en provenance de la métropole favorise l'émergence de nouveaux marchés indépendants des factoreries. Les opérations de ramassage des produits de rente ne sont plus liées à la redistribution des marchandises importées. De nouveaux intermédiaires – négociants nationaux ou internationaux – s'engagent dans l'activité commerciale pour répondre aux besoins d'une clientèle solvable et exigeante. De surcroît, fragilisés, les entrepreneurs sénégalais doivent faire face à des problèmes de redistribution de leurs richesses dans le cadre d'obligations religieuses et surtout familiales grandissantes. Trop dépendants du commerce colonial, ils n'ont pu consolider leur position dans l'économie ivoirienne, en dépit de leur célérité à se convertir et de leurs tentatives de diversification des activités. Ils n'ont pas su préparer la relève au sein de leurs grandes familles, troublées par des histoires de succession.

1946 : coexistence d'un recrutement organisé et d'une migration libre burkinabè

A cette époque, la migration massive des Burkinabè vers la Côte-d'Ivoire se confirme. Ni l'abolition du travail forcé à l'initiative du député Houphouët-Boigny, ni la reconstitution de la Haute-Volta au lendemain de la deuxième guerre mondiale ne parviennent à atténuer l'expansion de ces déplacements. Originaires pour l'essentiel du pays *Mossi*, les Burkinabè sont d'abord orientés vers les grands chantiers (réseau routier et ferroviaire). Par la suite, ils sont employés comme manœuvres agricoles dans les plantations du Sud-Est du pays (Adzopé, Aboisso). La création du SIAMO (Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la main-d'œuvre) en 1951 prend alors le relais du recrutement par démarchage direct dans les villages de la main-d'œuvre burkinabè. Le SIAMO a permis le recrutement de 230 000 Burkinabè durant les sept années de son existence. Et c'est ainsi qu'en 1960, pour 100 émigrés résidant au Ghana, ils sont 220 en Côte-d'Ivoire (Condé, 1978 : 22).

« Au fur et à mesure que l'administration coloniale a réussi à organiser l'espace burkinabè (...), (les sociétés africaines) devenaient de moins en moins autonomes dans leur production et de plus en plus dépendantes financièrement de l'extérieur. (...) La mobilité des Burkinabè est alors devenue "volontaire" ou "libre" ou "moderne" (Cordell *et al.*, 1989 : 75). Autrement dit, les Burkinabè, originaires du pays *Mossi* mais aussi des régions de l'Ouest, perpétuent les premières migrations "forcées" en s'engageant "librement" ou directement auprès des planteurs ivoiriens ou européens. »

Boom économique, explosion migratoire et montée du nationalisme

Au lendemain des indépendances (1960), les ressortissants français du Sénégal ou de la Haute-Volta, indigènes au même titre que les Ivoiriens, deviennent juridiquement des «étrangers» par le code ivoirien de la nationalité. Cinq ans plus tard, les tentatives d'Houphouët-Boigny visant à instaurer le principe de la double nationalité entre la Côte-d'Ivoire et les pays du Conseil de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta et Niger) sont contestées par le parlement ivoirien. Reflets de l'opinion publique, les députés craignent en effet le retour des cadres béninois sur la scène administrative ivoirienne¹¹. Leur mécontentement, signe d'une xénophobie latente, n'a pas cependant enrayer le mouvement des ressortissants ouest-africains vers la Côte-d'Ivoire. La stratégie ivoirienne de développement fondée sur l'économie de plantation repose sur l'emploi d'une main-d'œuvre importante, impossible à recruter parmi les seuls Ivoiriens. L'extraversion de l'économie ivoirienne ne peut alors se passer d'une politique migratoire libérale. Les recettes issues du secteur agricole ont permis le financement de l'ensemble des activités économiques et offert suffisamment de débouchés et d'opportunités pour qu'étrangers et Ivoiriens puissent coexister professionnellement. En outre, au boom économique ivoirien s'oppose l'apparente stagnation des économies sénégalaise et burkinabè ainsi que la dégradation de la situation ghanéenne.

La Côte-d'Ivoire attire diamineurs, colporteurs et artisans sénégalais

Les migrants sénégalais qui s'installent après 1945 proviennent d'horizons très divers. Ce mouvement de grande ampleur rassemble des hommes bien décidés à rentrer au pays après avoir fait fortune. Les uns s'improvisent colporteurs, vendeurs au détail et sillonnent les pistes ivoiriennes. Les autres participent à la ruée vers le diamant, vaste mouvement qui enflamme tour à tour la Sierra Leone, la Guinée et la Côte-d'Ivoire et qui implique des dizaines de milliers d'Africains - ressortissants des colonies françaises (ANS, série G, 21 G186). Au lendemain des grandes expulsions ivoiriennes de 1960 et 1962 (Person, 1983), les trafiquants les mieux introduits dans le milieu diamantaire poursuivent leur course aux pierres précieuses plus au sud sur le continent (Congo), alors que les prospecteurs se réorientent vers d'autres activités commerciales moins risquées.

11. Voir à ce propos Faure, Médard, 1982, pp. 84-85 et 95-96.

D'autres Sénégalais encore viennent s'installer à leur compte comme tailleurs, brodeurs, bijoutiers, cordonniers ou ouvriers spécialisés. Ils ont appris leur métier avant de partir en migration et peuvent former des apprentis. D'autres enfin, *Laobe*, se convertissent aux métiers de sculpteurs, antiquaires, après que l'exposition d'Art Nègre ait stimulé une clientèle européenne jusqu'alors peu réceptrice. Non seulement les bois-seliers sénégalais essaient dans les villes et marchés de Marseille ou Paris, mais ils intègrent d'autres pays africains (Côte-d'Ivoire, Guinée, Cameroun) dans leurs réseaux commerciaux. La Côte-d'Ivoire n'est plus seulement le lieu de fabrication des statuettes ; elle est aussi un lieu actif de commercialisation et de redistribution vers l'Europe (Salem, 1981) et les États-Unis (Ebin, 1992).

Les Sénégalais du Sud, du Nord ou de l'Est, ruraux ou urbains, analphabètes ou lettrés, hommes libres, artisans ou anciens captifs, sont tous massivement attirés par l'eldorado ivoirien et désertent leur pays. Mais pour certains déjà, la Côte-d'Ivoire ne constitue qu'une étape migratoire sur le chemin qui mène au Congo ou en France.

Migration de travail et migration familiale burkinabè

90 % des Burkinabè justifient leur migration en Côte-d'Ivoire par la recherche d'un travail rémunéré (Cordell *et al.*, 1989 : 101). Au Burkina Faso, malgré le développement des cultures de rente (coton, sucre) à l'Ouest et des activités en milieu urbain (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), les possibilités d'emploi salarié restent plus réduites qu'en Côte-d'Ivoire. Enfin, à ces causes économiques s'ajoutent des raisons d'ordre culturel et social. En plaçant le mariage et l'accession à la terre sous la dépendance des aînés, l'organisation traditionnelle mossi incite les jeunes à migrer (Boutillier *et al.*, 1977 : 371).

L'émigration internationale des Burkinabè prend peu à peu un nouveau visage. L'installation en Côte-d'Ivoire se prolonge. En 1975, toutes classes d'âge confondues, la durée moyenne de migration est de quatre ans et demi alors que pour les plus de 30 ans, elle atteint six ans et demi (Trouve, Bressat, 1982 : 250). Autre changement : au sein de la population migrante, le nombre des femmes a été multiplié par deux entre 1960 et 1975. A cette date, un migrant sur trois est de sexe féminin. Les femmes accompagnent ou rejoignent leur mari en migration : plus de 95 % des migrantes sont mariées (RGP- HV, 1975). La proportion des enfants parmi les migrants a aussi considérablement augmenté : en 15 ans, elle est passée de 10 à 25 %. Ces caractéristiques traduisent le passage d'une migration de travail internationale, individuelle et masculine à une migration internationale « familiale », apparemment plus proche d'une migration de peuplement.

A leur arrivée en Côte-d'Ivoire, plus de trois migrants sur quatre s'emploient comme manœuvres agricoles dans les plantations (Boutillier *et al.*, 1977 : 373). Mais à mesure que dure la migration, le statut et le type d'emploi occupé par les migrants burkinabè se modifient. En effet, après cinq ans de migration, ils sont environ 20 % à s'employer dans l'industrie ou l'artisanat et plus de 24 % dans les services (Trouve, Bressat, 1982 : 254). L'augmentation du niveau de vie générée par la croissance économique a créé de nouveaux besoins et donc de nouvelles activités, notamment dans les services urbains. Quant aux Burkinabè qui restent dans l'agriculture, ils sont de plus en plus nombreux à exploiter leur propre plantation. Or la politique agricole ivoirienne a entraîné la disparition des réserves de terres à défricher dans le Sud-Est et a attribué à la terre une valeur marchande dans cette région. Alors, pour s'installer à leur compte, les Burkinabè se déplacent vers le Sud-Ouest du pays, zone encore peu valorisée et qui tend à devenir un véritable front pionnier. A titre d'exemple, en 1975, les Burkinabè sont 25 fois plus nombreux qu'en 1971 dans la région de Soubré (Martinet, 1975 : 8) et sont devenus, pour plus de la moitié d'entre eux, des chefs d'exploitation s'appuyant sur une main-d'œuvre quasi exclusivement familiale. Les Burkinabè se sont donc dispersés dans l'espace ivoirien. En 1975, ils sont 40 % (Zachariah, 1978 : 119) à vivre en milieu urbain, la capitale accueillant plus des deux tiers de cette population. De plus, aux régions traditionnelles d'accueil que sont celles du Sud (Aboisso, Agboville) et de l'Est (Abengourou) viennent s'ajouter celles du Centre (Dimbokro, Bouaflé) et du Centre-Ouest (Daloa, Gagnoa).

Au cours des années soixante et soixante-dix, le « miracle ivoirien » s'accompagne d'une explosion démographique, liée pour grande partie à l'arrivée massive des étrangers ouest-africains. Mais au-delà de ce descriptif rapide des caractéristiques de la migration, que peut-on dire de la manière dont s'organisent ces mouvements de population ? S'agit-il de réseaux structurés autour de solidarités villageoises, familiales, ethniques, religieuses ou encore cette migration relève-t-elle d'une démarche individuelle ? Enfin, comment ces mouvements articulent-ils villes et campagnes ?

Les réseaux migratoires se structurent

Réseaux Wolof, Haalpulaaren

La Côte-d'Ivoire exerce dans les années soixante-dix une attraction directe sur les candidats sénégalais à la migration. Au fur et à mesure que

ceux-là tissent des réseaux, le schéma d'une migration par étapes successives – du milieu rural à la capitale – s'avère dépassé pour qualifier leurs cheminements en Côte-d'Ivoire. Une recherche (Bredeloup, 1992 : 16-22) menée auprès des ressortissants de Dodel, village *Toucouleur* de la moyenne vallée du fleuve où plus d'un foyer (*cuisine*) sur deux est touché par la migration, nous avait déjà conduits à cette conclusion : entre la Côte-d'Ivoire et Dodel, il n'y a pas de véritable zone-relais. Trois migrants sur quatre à avoir atteint le sol ivoirien l'ont rejoint directement, ce qui ne les empêche pas en outre d'aller et venir entre les points du réseau. Abidjan n'est pas le seul lieu d'élection des Dodelois ; les villes de Man, Séguéla et Toumodi participent de leur circulation migratoire et Divo apparaît comme leur ville phare. Dans son ensemble, la Côte-d'Ivoire exerce une attraction plus directe que sa capitale.

Pour les habitants de Ndiagne, gros village *wolof* dans le département de Louga, la Côte-d'Ivoire constitue également un point clé dans leur dispositif migratoire. Les mouvements internationaux touchent plus de quatre concessions¹² sur cinq. Deux adultes de sexe masculin sur cinq seraient hors du territoire sénégalais. En dépit de réorientations géographiques très nettes, la Côte-d'Ivoire demeure encore la première destination, accueillant près d'un migrant sur deux. Si, dans les années soixante, une escale à Dakar était pratique courante, trente ans plus tard, les villageois sont accueillis directement par leurs parents solidement implantés à Abidjan. Les nouveaux arrivés y colportent radio, cassettes et chaussures avant de devenir propriétaires d'une cantine¹³ ou de repartir vers d'autres destinations. Quelques-uns se sont installés dans les villes de l'intérieur comme Divo, Man, Gagnoa, Soubré, Abengourou mais, en dépit des nombreux déguerpissements orchestrés par la municipalité d'Abidjan¹⁴, le quartier de Treichville demeure le quartier d'élection des Ndiagnois et de tous les Sénégalais, avant respectivement Adjamé, Marcory et Koumassi (RGPH de 1988).

La migration sénégalaise prend donc les allures d'un mouvement collectif. C'est une migration urbaine orientée principalement vers Abidjan

12. Le *Keur* ou concession regroupe aussi bien des parents éloignés que des enfants confiés et réunit, de fait, sous la direction du *borom keur*, un ensemble d'individus payant l'impôt. Un travail (non publié) de reconstitution des itinéraires migratoires a été conduit systématiquement dans ce village et dans toutes les villes ivoiriennes où ses ressortissants sont implantés.

13. Par glissement sémantique, la cantine ou *kàntin* (*wolof*) ne désigne plus la malle de bois (*waxande*) dans laquelle le commerçant range sa marchandise non écoulée, mais bien l'échoppe – petite boutique en apentis – ou le kiosque à pain (*kàntin mburu*) – petite construction de bois édifée sur la voie publique – dans laquelle il expose cette marchandise.

14. Le dernier déguerpissement du marché de Treichville qui a provoqué le départ et la réinstallation de commerçants sénégalais à Adjamé date de 1988.

puis Bouaké, Daloa et les villes de la forêt du quart sud-est. Si les *Wolof* s'installent de préférence dans la capitale ivoirienne, les gens de la vallée du fleuve se dispersent davantage dans les villes secondaires. Le taux d'urbanisation est particulièrement élevé (deuxième position après la communauté libanaise) si on considère la moyenne qui est de 48 % pour l'ensemble non ivoirien. C'est une migration d'hommes seuls (la communauté sénégalaise se démarque des autres communautés par le plus fort rapport de masculinité) atteignant la capitale, où se sont déjà installées les têtes de pont du réseau villageois ou familial, sans étape préalable à Dakar.

Le diatigui, le fedde, le suudu

Toutes les communautés sénégalaises ont mis en place des systèmes d'hébergement et d'entraide, communs à bon nombre de musulmans (*dyula*) parcourant les routes commerciales. Depuis des siècles en effet, le *diatigui*, à la fois logeur et courtier, joue un rôle clef dans la vie des grands voyageurs. Les *Haalpulaaren* ont exploré de surcroît d'autres formes de solidarités fraternelles (*fedde*) ou villageoises (*suudu*).

D'abord, le fait d'appartenir à un même groupe d'âge (*fedde*) peut faciliter l'insertion du migrant autant que le fait d'appartenir à un même réseau familial. En outre, le *suudu* a été un véritable centre d'accueil pour les migrants fraîchement débarqués de sexe masculin et originaires du même village. Produit exclusif de la migration, cette cellule sociale a été repérée à Dakar par A.B. Diop (1965) avant d'être exportée dans des formes voisines à Abidjan. Au sein de cette communauté, l'entraide ne se limite pas à la prise en charge par les seuls travailleurs de l'ensemble des dépenses quotidiennes, mais se traduit aussi par la recherche d'un emploi pour les nouveaux arrivés ou chômeurs. Croire que cette promiscuité soit recherchée par les migrants, parce que relevant d'une quelconque tradition, serait illusoire. Au village, chacun dispose d'une chambre et les hommes ne font ni la cuisine, ni la lessive. Seulement conjoncturelle, cette solidarité a permis aux premiers migrants de faire face à des situations transitoires. Mais cette structure résidentielle tend à disparaître. Si les femmes sénégalaises sont peu nombreuses à s'installer durablement sur le sol ivoirien, elles regroupent autour d'elles une communauté dépassant largement leur seule unité familiale, prenant en charge, à tour de rôle, l'ensemble des tâches domestiques.

Le dahira, l'association villageoise

Par ailleurs, l'adhésion des migrants à l'islam confrérique renforce leur cohésion interne. Regroupés en *dahira* (structure d'encadrement), les Sénégalais appartenant à la confrérie mouride – organisation soufie appa-

ruie au Sénégal à la fin du XIX^e siècle – collectent des fonds pour les marabouts. Ces derniers intercèdent en leur faveur auprès des autorités ivoiriennes, municipales notamment, lors de leurs visites. Les rapports verticaux entre marabout et *taalibe* structurent leurs relations commerciales. La capacité des mourides à créer des réseaux reliant Dakar aux communautés émigrées installées dans les centres internationaux d'affaires n'est plus à démontrer (Salem, 1981 ; Ebin, 1992 ; Schmidt, 1993 ; Mboup, 1994).

D'autres organisations encore structurent les communautés sénégalaises comme les associations villageoises ou intervillageoises qui regroupent tous les originaires d'un même lieu. Initialement appelées caisses villageoises par les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal installés en France, elles permettent de maintenir des liens avec le village, tout en assurant un contrôle social sur la communauté émigrée. Nombreux sont les auteurs (Quiminal, 1991 ; Lavigne Delville, 1991) à avoir démontré l'impact de ces structures – palliant au désengagement des États africains – sur les transformations villageoises. Les migrants équipent leurs villages en infrastructures et participent ainsi au développement économique de leurs pays. Les sections africaines de ces associations de ressortissants pour le développement (ARD) se sont développées plus tardivement et assurent en priorité un soutien aux migrants en difficultés dans la société d'accueil. En outre, elles ne peuvent tabler sur une régularité du paiement des cotisations du fait même de l'instabilité professionnelle des migrants en Afrique. Bien souvent de passage, ceux-ci souhaitent d'abord asseoir leur situation économique avant de penser à la collectivité et s'appuient d'ailleurs sur ces structures associatives pour leur propre gouverne en cas d'expulsion. Enfin, ne partageant pas tous la même vision du développement, tous les migrants ne sont pas nécessairement disposés, quand ils en ont les moyens, à financer les mêmes équipements collectifs (Bredeloup, 1994).

Les associations de quartiers ou amicales

Loin d'être des lieux de cohésion, les groupements génèrent ou activent des conflits et deviennent des outils stratégiques aux mains des migrants. C'est ainsi que les « amicales » sénégalaises, structures associatives créées dans chaque commune d'Abidjan et dans chaque sous-préfecture du pays, sont secouées par de graves turbulences. L'année 1994 a, en effet, été marquée par la remise en cause des anciens leaders associatifs. L'avènement du multipartisme ainsi que la modification des pratiques électorales en Côte-d'Ivoire sont autant d'éléments permettant aux étrangers de prendre de la distance par rapport aux enjeux politiques ivoiriens. La communauté sénégalaise ne se sent plus dans l'obligation d'être perçue

à l'extérieur comme une catégorie homogène. D'autres événements internes avaient déjà conduit les Sénégalais à contester le mandat de leurs responsables associatifs, anciennement cooptés par le PDCI. Participant activement à la dernière campagne présidentielle sénégalaise, bon nombre de Sénégalais de Côte-d'Ivoire se sont trouvés à cette occasion dans l'antichambre du pouvoir et y ont pris goût. Quelques-uns alors ont pensé que leur élection à la tête d'une amicale pourrait être un tremplin les amenant à jouer un rôle décisif, le jour où se formaliserait le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur. On assiste donc à la montée en puissance de conflits internes au sein de la communauté. Le remaniement des amicales à la veille des élections présidentielles a été largement contesté par les migrants. Ceux-ci estiment avoir été l'objet d'une manipulation et reprochent à l'État sénégalais d'avoir créé du désordre et dénaturé les objectifs de l'amicale en la déplaçant sur la scène politique. Sous couvert de divisions ethniques, politiques ou encore de choix patriotiques divergents (*Sénégalais de Côte-d'Ivoire* ayant ou allant opter pour la nationalité ivoirienne contre *Sénégalais en Côte-d'Ivoire* refusant de devenir citoyens ivoiriens), les Sénégalais installés en Côte-d'Ivoire se font la guerre...

Réseaux ou chaînes migratoires burkinabè ?

La présence des Burkinabè sur l'ensemble du territoire ivoirien et dans tous les secteurs de l'économie offre au futur migrant une grande liberté d'accès au sol ivoirien et facilite son insertion professionnelle. Beaucoup vont jusqu'à affirmer qu'*il est plus facile de migrer en Côte-d'Ivoire qu'à l'intérieur de son propre pays*. L'existence d'entités géographiques (villages, quartiers) en Côte-d'Ivoire portant le nom de villages burkinabè témoigne de l'intégration de cette population. Les exemples abondent en ce sens : Koudougou dans la région de Bouaflé, Ramongo, quartier de Yavoua ou bien le petit Ouaga dans la commune abidjanaise des Deux Plateaux. En ces lieux, les chefs de la communauté burkinabè, désignés en fonction de leur ancienneté d'installation, constituent de véritables relais d'information autant pour les autorités ivoiriennes et burkinabè que pour le migrant fraîchement arrivé. C'est par leur intermédiaire que ce dernier pourra retrouver un responsable de sa communauté, un membre de son clan, de sa famille.

Cette organisation rend possible une migration spontanée vers la Côte-d'Ivoire. Avant de quitter le pays, le migrant obtient un appui financier des membres de sa famille en vue de son déplacement. A son arrivée sur le sol ivoirien, c'est également un membre de son groupe familial qui devient son tuteur, lui offrant nourriture, hébergement, le temps de son installation. Le tuteur peut aussi l'aider à trouver du travail par les contacts noués au cours de son séjour auprès des Burkinabè. Mais une

fois son insertion professionnelle et résidentielle réalisée, c'est le nouveau migrant qui fournira, à son tour, aide et soutien aux suivants. Dans cette migration en cascade ou bien dans cette chaîne migratoire, chacun à la suite de l'autre joue un rôle dans l'accueil et l'assistance des nouveaux arrivés. En effet, ce n'est pas toujours la même personne qui assure à la fois l'accueil et l'hébergement du nouvel arrivé. Ces migrations s'appuient sur des structures familiales, parfois villageoises, mais rarement ethniques ou religieuses. Ces réseaux apparaissent ouverts dans le sens où ils n'obligent pas le migrant à rester dans un même univers social et économique tout au long de son séjour en Côte-d'Ivoire. Celui-ci peut multiplier ses contacts au sein et en dehors de sa communauté d'appartenance. Il peut aisément changer de lieu de résidence ou d'activité au gré des opportunités qui lui sont offertes, jouer sur son statut de primo-migrant ou de Burkinabè de deuxième génération, né en Côte-d'Ivoire.

Mais au-delà de ces déplacements spontanés qui débouchent sur une intégration individuelle, d'autres migrants, dépendants, se rendent en Côte-d'Ivoire à la demande d'un membre de leur famille déjà installé. Ce dernier prend en charge les frais de transport, d'hébergement et offre un travail dans le cadre de sa plantation ou le plus souvent propose un apprentissage dans son atelier. La migration fonctionne alors comme une entreprise familiale. Elle permet à la concession d'origine de multiplier les lieux géographiques de production et les sources de revenus. Les envois réguliers de fonds à la famille restée au village participe de cette organisation. Ils sont le fait des individus ou de collectifs familiaux, mais apparaissent très rarement communautaires.

Quand une solidarité collective existe, elle s'exprime par le biais des associations de ressortissants fondées sur une base régionale ou villageoise. Cette solidarité se concrétise par une cotisation permettant d'offrir un soutien ponctuel à un membre de la communauté en difficulté en Côte-d'Ivoire. Créées dans les années soixante, ces associations connaissent actuellement de profondes restructurations. Elles reposent souvent sur un ou plusieurs individus, véritables catalyseurs de ces groupes. Le départ à la retraite ou le licenciement de l'une de ces personnes, entraînant un retour au pays, ou une simple volonté de se retirer des affaires communautaires, et une association peut alors être mise en sommeil. Elles subissent aussi le contrecoup des changements politiques récents au Burkina (période révolutionnaire puis de rectification), adoptant généralement une attitude de repli, voire de méfiance à l'égard des nouveaux pouvoirs politiques. L'importance des immigrés de deuxième génération dans la communauté burkinabè se traduit également par un éloignement accru vis-à-vis du pays, et plus particulièrement de la région d'origine des parents. Ces différents éléments contribuent à expliquer que rares et difficiles sont les collectes de fonds organisées en vue de réaliser des équipements ou des infrastructures bénéfiques à l'ensemble du village au Burkina Faso.

Ivoirisation, étrangers et « conjoncture »

En 1975, les étrangers ouest-africains, qui représentent un cinquième de la population ivoirienne, sont soumis à un nouveau cadre juridique : l'ivoirisation. D'abord engagée dans la sphère administrative (création d'un ministère du travail et de l'ivoirisation des cadres), cette politique a été étendue à l'ensemble des activités économiques lors du plan quinquennal 1981-1985. Ces mesures ont-elles eu les effets escomptés et comment les étrangers ont-ils réagi ? Ce nouveau dispositif a-t-il perturbé la place qu'occupait la Côte-d'Ivoire dans la circulation migratoire des Sénégalais et des Burkinabè ?

Sénégalais : une circulation de plus en plus internationale

La population sénégalaise installée en Côte-d'Ivoire demeure pour l'essentiel composée de primo-migrants. En 1975, les Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire représentaient seulement 18 % de la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire (Zachariah, 1978 : 121). Pour l'année 1988, en revanche, les données disponibles, trop globales, ne permettent pas d'isoler la proportion de Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire ni donc d'évaluer la primo-migration. Pourtant la confrontation des données de 1987 et 1988 apporte une information complémentaire : entre 1987 et 1988, l'accroissement de la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire repose pour les deux tiers sur les arrivées de migrants (un tiers de Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire).

Plutôt que familiale, la migration sénégalaise concerne les célibataires : deux Sénégalais sur trois sont célibataires. Et ceux qui sont mariés ne vivent pas toujours avec leurs femmes. Chez les *Haalpulaaren* comme chez les *Wolof* – sociétés polygames – les femmes circulent beaucoup entre leur milieu d'origine et les lieux de migration. Dans leur majorité, les femmes de Sénégalais sont choisies au sein de la famille, du lignage alors que, par le passé, les grands commerçants sénégalais – primo-migrants – avaient développé des unions exogamiques avec des Ivoiriennes pour faciliter leur insertion. Aujourd'hui, les Sénégalaises viennent à tour de rôle rejoindre leur mari en migration. Rares sont celles qui travaillent à l'extérieur de leur maison. Les restauratrices sénégalaises n'ont d'ailleurs pas toujours bonne presse auprès de leurs compatriotes. Au cours de leurs séjours ivoiriens, les épouses sénégalaises ont en charge la préparation des repas, notamment du fameux *ceb bu jën*, pour une large communauté qui regroupe frères et cousins du village.

Encore plus frappante est l'absence des enfants, si nombreux dans les cours au Sénégal. Les mères accouchent de préférence au pays. Quand

elles partent rejoindre leur mari en Côte-d'Ivoire, elles confient leur progéniture à leur mère ou leurs co-épouses. De surcroît, des raisons d'ordre économique ou religieux sont avancées pour justifier le retour des enfants au pays : rien ne peut remplacer l'école coranique dans l'éducation des jeunes sénégalais et il n'est guère possible de faire des économies si on élève ses enfants à l'étranger. Pour nombre de Sénégalais, la Côte-d'Ivoire reste un lieu de passage transitoire où l'on vient pour s'enrichir au plan économique, conservant scrupuleusement son mode de vie, ses habitudes alimentaires, vestimentaires, ses pratiques religieuses, associatives. Les relations avec le pays d'origine demeurent très étroites. Elles sont ravivées sans cesse par la circulation des uns et des autres. Autant pour des raisons familiales que professionnelles, les hommes rentrent au pays régulièrement, considérant la Côte-d'Ivoire comme un point seulement dans leur espace de vie. En outre, la création des structures associatives villageoises ou intervillageoises renforce cette dynamique.

Une enquête rapide réalisée en décembre 1991 dans le *dahira* de Treichville met bien en lumière cette mobilité extrême des Sénégalais. Sur 82 personnes interrogées, 36 étaient en Côte-d'Ivoire depuis deux ans au plus. Il s'agit de jeunes *wolof* originaires de la région de Diourbel, vendeurs de montres, lunettes, radios ou chemises sur le marché de Treichville, ou encore bijoutiers à Treichville, Adjamé, Cocody. Ceux-ci ont intégré la Côte-d'Ivoire dans leur itinéraire migratoire au même titre qu'un retour au pays ou une nouvelle étape. Un arrêt même prolongé en Côte-d'Ivoire n'est pas synonyme d'une installation définitive, d'une intégration dans le pays. En cette période de crise économique, le territoire ivoirien est de plus en plus vécu comme un tremplin ou, en cas d'échec, comme une zone de repli. Ce double rôle imputé à l'espace ivoirien n'est pas totalement nouveau. Hier, les Sénégalais transitaient par la Côte-d'Ivoire pour rejoindre la France, le Congo, le Zaïre et quand ils étaient expulsés du Congo, malmenés au Nigeria, ils se dirigeaient vers la Côte-d'Ivoire, devenue base arrière. Au seuil des années quatre-vingt-dix, la Côte-d'Ivoire devient une étape-relais sur la route de l'Italie, des États-Unis ou encore du Cameroun, du Gabon et une zone refuge après expulsion de Mauritanie.

Avant que le visa ne devienne obligatoire en Italie pour tous les ressortissants ouest-africains, la Côte-d'Ivoire a servi de passerelle pour bon nombre de Sénégalais. A la suite des scandales de faux documents qui avaient éclaté au Sénégal au lendemain de l'obligation de visas pour les Sénégalais en Italie (1991), les intermédiaires impliqués dans ces trafics ne pouvaient plus, sans danger, contourner la loi. D'autres circuits ont alors été mis en place à partir de la Côte-d'Ivoire. Les communautés sénégalaises, implantées de longue date dans le pays, ont su tisser de solides réseaux de complaisance pour obtenir les pièces administratives nécessaires, sur la base de fausses déclarations d'identité. Avant le prin-

temps 93, le visa n'était pas un document obligatoire pour les Ivoiriens ou Burkinabè souhaitant se rendre en Italie.

Pour d'autres encore, la Côte-d'Ivoire constitue une plate-forme de redistribution à partir de laquelle ils revendent des marchandises acquises aux États-Unis, en Europe (Italie, Espagne), sur le continent africain (Nigeria, Togo, Zaïre) ou encore à Hong Kong. Ces Sénégalais cumulent les statuts de commerçants et migrants internationaux.

En définitive, l'ivoirisation n'a eu que peu d'effet sur les populations sénégalaises qui travaillent essentiellement dans le commerce informel. La Côte-d'Ivoire fait toujours partie de leur dispositif migratoire international, bien que les difficultés qu'elle traverse les aient incités à accroître encore davantage leur circulation. A l'évidence, la capacité politique des États n'a eu que peu de poids sur les stratégies des commerçants et artisans sénégalais déployées selon une logique transnationale.

Circulation migratoire burkinabè : continuités et ruptures

Aujourd'hui, les candidats burkinabè à la migration sont toujours aussi nombreux à partir en Côte-d'Ivoire. En 1988 (RGPH, 1988), les Burkinabè sont plus d'1,5 million à résider en Côte-d'Ivoire. Ils représentent plus de la moitié de la population étrangère et 15 % de la population totale. Depuis 1975, 840 000 personnes sont venues grossir les rangs de la communauté burkinabè de Côte-d'Ivoire¹⁵. Les arrivées de nouveaux migrants n'expliquent que 40 % de cet accroissement. De même, entre 1987 et 1988 (RGPH-CI, 1988), ont été recensés sur le territoire ivoirien plus de 120 000 Burkinabè supplémentaires. Parmi ces derniers, trois sur cinq sont en fait nés en Côte-d'Ivoire au cours de cette même période et ne peuvent être considérés comme de véritables migrants. Désormais, les immigrés de deuxième génération représentent environ 45 % de la communauté burkinabè résidant sur le territoire ivoirien.

Le profil des migrants burkinabè ne change pas. Le pays *Mossi* continue de fournir à lui seul plus de la moitié des migrants. Les Burkinabè s'emploient à plus de 70 % dans l'agriculture, et les femmes et les enfants conservent leur place dans le mouvement migratoire d'ensemble. Mais au-delà de cette stabilité, la circulation migratoire burkinabè s'est accélérée au cours de la dernière décennie. L'accroissement des retours vers le pays d'origine, le redéploiement géographique des Burkinabè dans l'espace ivoirien ainsi que les réémigrations observées à partir de ce pays en sont les principaux indicateurs.

15. En 1975, parmi les 726 000 Burkinabè qui résidaient en Côte-d'Ivoire, 205 000 y étaient nés (Condé, 1978 : 4). En 1988, le rapport est de 698 196 naissances (Zanou, 1994 : 25) pour 1 564 000 résidents.

Accroissement des retours

Les migrants de retour se dirigent vers le milieu rural à plus de 78 %, dont 40 % vers le pays *Mossi*. Plus d'un retour sur deux en milieu urbain s'opère à Ouagadougou, la capitale. Les moins de quinze ans représentent 30 % des migrations de retour. En 1985 (RGP, 1985), deux migrants de retour sur trois sont de sexe masculin. Les retours vers le pays d'origine prennent des formes plurielles : retour catastrophe de chômeurs installés à Abidjan, réinstallation dans les régions rurales de l'ouest burkinabè de migrants décidés à rentabiliser des activités agricoles ou à développer un commerce, un atelier, accueil dans la famille des enfants nés en Côte-d'Ivoire qui avaient dans un premier temps accompagné leurs parents en migration. Les coûts de scolarisation en forte augmentation en Côte-d'Ivoire, et en particulier à Abidjan, amplifient les pratiques de « confiage ». Placés auprès d'un parent ou d'un ressortissant du même village, les enfants burkinabè rentrent alors pour suivre leur scolarité au pays d'origine. Si les retours en milieu urbain sont moins nombreux, ils mettent en lumière des stratégies migratoires apparemment nouvelles. Certains migrants ne rapatrient pas l'ensemble de leurs revenus au village, en utilisant une partie pour un apprentissage personnel de tailleur, de mécanicien. En outre, leur expérience migratoire leur a permis de tisser des liens sur un espace élargi et de prendre contact avec des citadins burkinabè qui, par la suite, peuvent les soutenir dans leur insertion professionnelle et résidentielle. D'autres encore, qui avaient diversifié leurs activités dans le pays d'immigration en multipliant au plan géographique les lieux d'installation, sont amenés, dans cette période d'instabilité économique, à construire également leur retour. C'est ainsi qu'ils redéployaient leurs activités dans le pays d'origine tout en les limitant en Côte-d'Ivoire.

Redéploiement vers les zones rurales ivoiriennes

Les déplacements de la communauté burkinabè à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire confirment aussi l'accélération de cette circulation. En effet, entre 1987 et 1988 (RGPH, 88), ce sont plus de 40 000 personnes qui se sont déplacées, la moitié ayant quitté le milieu urbain pour le milieu rural. Pour faire face à la baisse des prix d'achat de leur production, les planteurs burkinabè, qu'ils soient propriétaires ou métayers, font jouer leurs réseaux. Ils ont eu recours plus abondamment à la main-d'œuvre familiale, comme en témoignent les va-et-vient permanents entre le Burkina et la Côte-d'Ivoire. En 1988 (Zanou, 1994 : 85), un actif burkinabè sur trois en Côte-d'Ivoire travaille comme indépendant dans le secteur agricole. Ce rapport passe à un sur deux en zone de forêt, région ivoirienne la plus

dynamique dans l'agriculture de plantation¹⁶. Cela constitue indéniablement un puissant facteur d'appel pour les nouveaux migrants burkinabè ou pour ceux qui traversent une période de difficultés en ville et notamment à Abidjan. La solidarité villageoise, mais surtout familiale, serait l'élément moteur de ce nouveau départ.

Réémigration vers l'extérieur

D'autres réémigrent plus loin encore. C'est déjà à partir de la Côte-d'Ivoire que des Burkinabè ont rebondi vers le Gabon, profitant des contacts établis à Abidjan auprès d'autres ressortissants ouest-africains, puis du soutien des compatriotes déjà présents sur le territoire gabonais. Plus récent est l'exemple de la migration des Burkinabè, pour l'essentiel *Bissa*, vers l'Italie. Ils seraient actuellement 2000¹⁷, réguliers et clandestins confondus, à résider dans ce pays. En décembre 1993, selon les données du Ministère de l'Intérieur italien, 769 permis de séjour ont été délivrés à des Burkinabè ; 180 résideraient en Lombardie et 318 dans la région du Latium. Pour la plupart, la Côte-d'Ivoire a constitué une étape migratoire préalable. C'est de leur rencontre avec des Italiens en Côte-d'Ivoire qu'est né le premier mouvement migratoire vers la péninsule. Boys cuisiniers ou employés dans des scieries, ils ont accompagné leur patron italien lors de son retour au pays et ont pu régulariser leur situation, occupant un poste dans l'industrie ou les services dans le nord du pays. En 1989-90, d'autres ont suivi, informés par leurs frères de l'opportunité de régularisation qu'offre la loi Martelli. Mais depuis 1990 et surtout depuis le 15/09/1993, date à laquelle l'Italie a rendu obligatoire le visa pour les Burkinabè, l'immigration s'est ralentie. Les clandestins qui travaillaient dans des emplois saisonniers dans la région de Naples et qui n'ont pu régulariser leur situation quitteraient l'Italie. Ils ne rentrent pas systématiquement au Burkina Faso ; certains se réinstallent en Côte-d'Ivoire.

Pour ceux qui sont restés dans le milieu urbain ivoirien, une précarité s'installe. La généralisation de l'ivoirisation leur interdit l'accès au service de la main-d'œuvre (OMOCI). Une fois licenciés, ils ne peuvent être embauchés dans le secteur moderne et vont donc s'orienter vers des emplois moins stables, moins rémunérateurs.

16. Voir à ce propos la contribution de R. Ballac, « L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel. Éléments d'analyse d'une crise » dans les mêmes Actes du colloque.

17. Travail entrepris par O. Schmidt di Friedberg, dans le cadre de notre réseau.

Le migrant et l'autre

La Côte-d'Ivoire est aussi un lieu de rencontre, d'intersection, d'interaction des réseaux. Le monde de l'immigré est pluriel et les réseaux dans lesquels il s'inscrit peuvent transcender les limites que sa communauté d'appartenance lui a assignées. Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens, comment s'opère la cohabitation ? Quelles relations entretiennent entre elles ces communautés provenant d'univers nationaux, culturels et religieux différents ? Leur situation juridique, familiale, professionnelle, leurs projets de retour ou d'insertion constituent-ils des passerelles ou des barrières ?

L'individu n'existe qu'en posant la relation à l'autre. Quand on croit parler du même, on se trouve déjà dans la relation. L'identité n'est pas seulement substantielle ; elle est aussi le produit d'un processus dynamique. L'identité des minorités étrangères est produite en partie par le regard de l'autre, le majoritaire, par l'attitude de la société d'accueil (pouvoirs publics, média, homme de la rue). Pour le Burkinabè ou le Sénégalais, qui est Ego, qui est l'autre ? A quoi reconnaît-on l'autre comme semblable ?

Pour le Burkinabè, définir l'autre n'est pas facile tant est brouillée sa propre image. Son importance numérique en Côte-d'Ivoire fait de la communauté burkinabè la plus visible, et sûrement la plus regardée. Or, cette importance ne doit pas cacher sa forte hétérogénéité : hétérogénéité des groupes sociaux et des statuts migratoires. Si les *Mossi* dominent largement ce mouvement migratoire entre les deux pays, toutes les ethnies burkinabè y participent. De même, si tous les migrants sont des étrangers en Côte-d'Ivoire, l'inverse, particulièrement pour la communauté burkinabè, n'est pas forcément vérifié. L'existence des « immigrés burkinabè de deuxième génération » témoigne de l'installation durable d'une fraction de ces migrants et de leur famille. Cette situation est en complète contradiction avec une vision ivoirienne de l'immigration, qui, avec la conjoncture, serait devenue nécessairement temporaire. « (Les immigrés de deuxième génération) renvoient (donc) à une crise de la définition que la société a de l'immigré et que l'immigré a de lui-même et de ses relations avec les autres, avec son pays d'origine comme avec son pays d'installation et à une crise du statut politique et social du migrant » (Withol de Wenden, 1988 : 362).

L'hétérogénéité de la communauté burkinabè présente sur le sol ivoirien est cependant gommée par réaction aux regards que l'Autre lui porte. Les Burkinabè se reconnaissent d'abord comme travailleurs venus d'un pays pauvre, ayant dû souffrir avant d'intégrer la société ivoirienne. Sérieux, toujours disponibles et discrets, c'est ainsi qu'ils se voient et qu'ils pensent être perçus. Ils ne sont pas en Côte-d'Ivoire pour créer des

problèmes mais pour travailler, pour faire vivre leur famille présente ou restée au pays. Si certains ont pris la nationalité ivoirienne, ils ne renient pas pour autant le Burkina Faso et sont fiers d'être originaires du pays des « hommes intègres ». Leur naturalisation ne constitue pas une garantie d'intégration au pays, car comme le dit le proverbe *mossi*, « le morceau de bois a beau rester dans l'eau, jamais il ne deviendra caïman ». La majorité des Burkinabè conservent l'espoir de rentrer définitivement au Burkina Faso, d'autant plus que la crise ivoirienne leur a montré combien était fragile leur insertion en Côte-d'Ivoire. Bien que les Burkinabè continuent à penser que nombreux sont les Ivoiriens à apprécier leur présence, l'assimilation qui est faite entre insécurité et Burkinabè les laisse de plus en plus perplexes.

Le débat sur le vote des étrangers aux élections présidentielles de 1995 ne peut que rendre mal à l'aise la communauté burkinabè tout entière. Représentant plus de 20 % du corps électoral potentiel (RGPH, 1988), elle est tout naturellement placée au centre d'un véritable enjeu politique. En effet, jusqu'à présent, l'article 5¹⁸ de la Constitution ivoirienne réservait le droit de vote aux seuls Ivoiriens, la qualité d'Ivoirien étant donnée à la naissance ou acquise par naturalisation. Or, au printemps 1994, le ministre Bombet, en charge du ministère de l'Intérieur, a déposé un projet de loi accordant le droit de vote aux « non-nationaux ressortissants de la CEDEAO, en application du protocole portant citoyenneté de la communauté et inscrits sur la liste électorale ». Ce texte devait formaliser une pratique à laquelle le président Houphouët-Boigny avait recouru tacitement depuis 1960 sans pour autant réviser la Constitution.

Parallèlement, le gouvernement a incité les étrangers, et particulièrement les Burkinabè, à se situer rapidement : « il est grand temps que ceux qui vivent ici depuis 20 ou 30 ans nous disent s'ils veulent être Ivoiriens ou pas. C'est important pour les élections »¹⁹. L'opposition, fortement hostile au vote des étrangers, qu'elle rend responsable du maintien du PDCI au pouvoir, n'a pas ménagé non plus la communauté burkinabè, la qualifiant de « bétail électoral »²⁰ ou encore recourant à l'intimidation à travers les médias. « ... Il serait dommage que les étrangers aient à payer pour les errements du PDCI. Personne ne gagnerait s'il y a un bain de sang dans ce pays »²¹. Dans les colonnes de *Fraternité Matin*²², on apprenait que la communauté vivant en Côte-d'Ivoire affirmait son « soutien total et sans

18. « Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi tous les nationaux majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques » (article 5).

19. Propos de M. Dona Fologo L., rapportés dans l'article de Zamble A., A la recherche des Ivoiriens, *Bôl Kotch*, 28/12/93.

20. Article de Freedom Neruda, *La Voie*, 18/04/94.

21. « Quand le PDCI veut préparer le bain de sang », *La Voie*, n° 763, 9-10/04/94.

22. Douayere E., « Notre patrie, la Côte-d'Ivoire », *Fraternité-Matin*, 18/04/94.

faillie au PDCI-RDA pour lequel nous souhaitons une victoire écrasante en 1995 au niveau des législatives et présidentielles ». D'autres discours montrent que ces propos tenus par le secrétaire général de l'UFOBCI²³ sont à nuancer, bien que les communautés étrangères semblent préférer la stabilité politique au changement, synonyme d'inconnu, particulièrement en Côte-d'Ivoire ; en témoigne cet extrait d'entretien réalisé auprès d'un Burkinabè de 50 ans, installé dans le quartier de Koumassi et résidant en Côte-d'Ivoire depuis plus de trente ans :

« J'appartiens au PDCI depuis 1965. C'est en 1975 que je suis élu au poste de président (d'un comité de quartier de ressortissants)... J'ai rejoint le PDCI car tant qu'il n'y avait pas le multipartisme, il n'y a pas le choix, mieux vaut être au PDCI. Depuis le multipartisme, pour ceux qui appartiennent déjà à ce parti, il est préférable d'y rester car cela fait longtemps qu'on y milite et puis on connaît tout le monde. Si je devais changer, je serais un nouveau. Il est possible que je change de parti mais le moment n'est pas encore venu. En tout cas, l'instauration des cartes de séjour pour les étrangers a modifié un peu mon engagement. On en veut au parti d'avoir soutenu l'instauration de cette carte. Autrefois, on nous disait qu'on n'était pas des étrangers en Côte-d'Ivoire et en tant qu'étranger, on pouvait participer aux consultations électorales. Or c'est le PDCI qui a pris la décision d'imposer la carte de séjour. Alors, je pense que le parti au pouvoir nous a négligés, surtout nous les Burkinabè. »

Le premier projet de loi n'a pas été ratifié par les parlementaires ; un second lui a succédé. Et le 8 décembre 1994, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau code électoral qui n'introduit aucun changement²⁴ radical pour ce qui concerne le droit de vote. « Sont électeurs les nationaux des deux sexes et les personnes ayant acquis la nationalité ivoirienne soit par naturalisation soit par mariage » (art. 3). Ce qui a changé c'est la mise en conformité de la pratique avec les textes constitutionnels et législatifs.

L'Autre pour le Burkinabè, c'est donc d'abord et avant tout l'Ivoirien, celui qui a accueilli tant d'étrangers et avec qui, pour qui, il a travaillé à la construction, à l'enrichissement de la Côte-d'Ivoire. L'Ivoirien c'est aussi le patron, celui qui domine, qui autorise à travailler sa terre, à exercer une activité chez lui. C'est encore celui qui a eu la vie et l'argent faciles pendant un temps et qui, voyant les difficultés s'accumuler, cherche un responsable, un bouc émissaire.

23. Union Fraternelle des Originaires du Burkina en Côte-d'Ivoire.

24. La controverse porte davantage sur les conditions d'éligibilité du président de la République et des députés (art. 49 et 77) qui ont été modifiées. « Nul ne peut être président de la République s'il n'est âgé d'au moins 40 ans révolus et s'il n'est Ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens de naissance ».

En contrepartie, faibles, voire indifférents, sont les regards ou l'attention portés aux autres étrangers, et particulièrement aux Sénégalais, par les Burkinabè. « Ils (les Sénégalais) font les marchés, et sont surtout dans les villes. Ils ne travaillent pas vraiment, ils font du commerce. Ils ne font pas le travail des champs et sont toujours dans leur coin, on ne les voit jamais » ; cette description faite par un Burkinabè de 40 ans, ayant résidé plus de 15 ans en Côte-d'Ivoire avant de rentrer au pays, résume bien la perception qu'ont les Burkinabè de la communauté sénégalaise.

Pour le Sénégalais, l'Autre c'est le nag, l'infidèle, aux pratiques relevant souvent de l'animisme (nudité, scarifications faciales...).

« ...Je regardais, comme ça, bouche bée... Je voyais des gens habillés avec des pagnes... des femmes coiffées toutes nues... J'ai dit: "ça c'est une femme?" Ils m'ont dit que oui. "Non, ce n'est pas une femme, une femme qui se coiffe comme un homme! Ce n'est pas possible!" Elles avaient la tête rasée! Complètement! Moi, personnellement, je n'avais jamais vu ça au Sénégal, une femme rasée. Et puis, une femme qui avait un pagne seulement ici et là: rien! Ca n'existait pas au Sénégal. Je ne l'avais vu que pendant les travaux des champs: si tu vas avec ta maman au champ, tu vois qu'elle s'habille comme ça, mais avec de vieux habits. Tandis que celles de Côte-d'Ivoire, c'est avec un pagne tout neuf! Et en plus, dans la ville! Avec le ventre nu et la tête rasée et rien aux oreilles! Tout de suite, je me suis dit ça ne pouvait pas exister, des femmes qu'on laisse comme ça. Pendant plusieurs jours, je disais que c'était des hommes qui faisaient exprès de s'habiller un peu comme les femmes. Mais avec les seins... ce n'était pas possible non plus... Pour moi, c'était donc une autre vie... » (Dia, Colin-Nogues, 1982: 94-95).

Pour le Sénégalais, l'Autre est avant tout un non-musulman de sorte que Mossi scarifiés comme Ivoiriens sont pour lui des étrangers, bien que les premiers diffèrent des seconds par leur ardeur au travail, alors que les migrants de la vallée du fleuve (Maliens et Mauritaniens) ou Gambiens, Guinéens sont des frères, parce qu'unis par l'islam.

A l'inverse des Burkinabè, les Sénégalais n'ont développé avec les Ivoiriens aucun rapport professionnel de dépendance. Travaillant à leur compte, dans des niches abandonnées par les résidents (commerce d'appareils hi-fi, bijoutiers, tailleurs brodeurs), ils sont davantage confrontés aux expulsions engagées par les autorités communales qu'à des conflits directs avec des patrons ou propriétaires ivoiriens. Porteurs d'une tradition fondée sur la puissance de leurs réseaux communautaires, ils conservent leur propre capacité d'action sur les frontières qu'on leur impose. La Côte-d'Ivoire figure au même plan que le Cameroun dans leur système migratoire inter-africain.

Leur implication extra-professionnelle y reste minime de sorte qu'ils renvoient aux Ivoiriens l'image d'un groupe homogène, solidaire mais fluctuant, commerçant, préoccupé essentiellement par le rapatriement de ses fonds au pays. L'étrangeté que les Ivoiriens prêtent au Sénégalais tient à son agressivité commerciale légendaire et à sa prestance. Le *Goor Gui* (terme *wolof* signifiant monsieur) est perçu avant tout comme un petit commerçant astucieux, beau parleur, harangueur, opiniâtre, pugnace, roublard, décidé coûte que coûte à écouler sa marchandise et qui, le vendredi, revêtant le grand boubou de bazin, fait montre d'élégance et d'allégeance à la religion musulmane. Les vendeurs sénégalais ne sont apparemment pas assimilés aux épiciers mauritaniens ou commerçants libanais. Ces derniers étaient accusés d'« hooliganisme économique » et qualifiés de « fossoyeurs des économies africaines » ou de « sangsues » dans la presse ivoirienne²⁵.

Les Sénégalais quant à eux sont persuadés de renvoyer l'image positive d'artisans compétents, qualifiés et discrets, occupant des créneaux laissés vacants par les populations autochtones peu enclines à s'engager sur le long chemin de l'apprentissage d'un métier, lui préférant le cursus scolaire.

Si les rapports entre les Ivoiriens et les immigrés ouest-africains sont globalement définis par une situation de domination économique des immigrés, intériorisée comme telle dans l'imaginaire des acteurs au quotidien, les relations de cohabitation peuvent prendre des formes plurielles, contradictoires. A la lumière des premières observations et discours recueillis sur la question à Abidjan – cité cosmopolite par excellence – il semblerait que les communautés burkinabè et sénégalaise vivent dans des univers juxtaposés. Toutefois, il y aurait une distorsion fréquente entre ce qui se dit et ce qui se fait. Les discours seraient très prudents, occultant l'existence de relations entre les groupes autochtones et immigrés, entre les groupes immigrés eux-mêmes, alors qu'il y aurait une réelle expérience de l'interaction même si elle se révèle timide, limitée.

Les marchés, les mosquées, la rue sont des lieux potentiels de rencontre. Mais dans la pratique, les migrants fréquentent rarement les mêmes lieux publics et, de toute évidence, jamais en situation concurrente. De surcroît, les *wolof* et *Haalpulaaren* qui se partagent les étages du marché de Treichville et qui résident dans des rues et cours voisines, bien que se reconnaissant frères, vivent dans des univers totalement séparés.

Si les mosquées sont ouvertes à tout musulman, la grande mosquée de Treichville, dirigée depuis des décennies par un imam sénégalais, rassemble essentiellement des Maliens et Sénégalais, alors que la commu-

25. En référence notamment à l'article de Kanegnon J.-F., « L'État doit sévir », *La Voie*, n° 732, 1^{er}/03/94, critique formulée à l'égard de la politique du gouvernement Duncan jugée trop laxiste.

nauté sénégalaise est complètement absente d'une des grandes mosquées de Koumassi, où un imam burkinabè dirige la prière. Les fidèles se recrutent essentiellement parmi les Burkinabè, mais aussi les Maliens et Ivoiriens. Les *dahira* sont peut-être les seuls lieux où s'opèrent des rapprochements sous l'effet du prosélytisme mouride. A Treichville, des *Yoruba*, des *Toucouleur*, des *Baoulé*, des *Bété* auraient rejoint la confrérie depuis quelques années.

Les relations d'amitié ne sont pas des plus fréquentes même chez les migrants de deuxième génération qui font la part des choses entre amitié et relations, comme l'avait exprimé en 1992 un jeune, *Bissa*, né à Abidjan et vivant dans le quartier d'Attécoubé :

« Il y a des personnes qui sont autour de moi, à qui je ne pourrais pas aller tout raconter... On est des amis, on vit ensemble, mais si on a des problèmes... Bon, on a des relations avec eux (Ivoiriens). Si tu cherches du boulot, peut-être que par leurs grands frères, ou bien leurs cousins, ce genre de trucs comme ça, tu peux en parler. Mais mes affaires personnelles, je garde ça pour moi seul. Si je veux dire cela à quelqu'un d'autre, je préfère le dire à un, pas un Ivoirien... Tu sais, les Ivoiriens, ce sont des gars qui peuvent te créer de petits problèmes, quand ils te connaissent personnellement, ta vie confidentielle. Ils aiment toujours s'imposer, savoir au juste ce que tu fais, ce que tu dis, ce que tu penses. Dès qu'ils ont su qui tu es dans ta vie, après cela tu n'es plus rien. C'est pour cela que devant lui tu n'es plus rien. Alors garde tes secrets, sans rentrer dans les détails. Je fréquente les Ivoiriens mais limité. En ce qui concerne la vie privée, ça non. On s'amuse ensemble, on cause ensemble, les renseignements de boulot que tu peux avoir de gauche à droite, mais ça s'arrête là. Tu sais les Ivoiriens, ce sont des gens qui vivent bien. Ils oublient qu'on est là pour gagner de l'argent. S'ils voient que tu as de l'argent, alors ils veulent en profiter. C'est pour cela qu'on s'en méfie. Je peux avoir un peu de sous et demander à un ami pour faire une affaire et faire augmenter l'argent ensemble. Cet ami sera un Burkinabè, il ne sera pas Ivoirien. Jamais je ne parlerai de ce genre de choses avec un Ivoirien. Si je cherche à faire des affaires, ce sera avec des, jamais avec des Ivoiriens. »

Pour trouver un logement, chaque communauté s'appuie sur ses propres réseaux (familiaux, ethniques, nationaux), ce qui peut expliquer pour partie l'inscription spatiale des communautés dans les quartiers. Ces réflexions sont cependant à nuancer. Avant les derniers déguerpissements de Treichville, les Sénégalais avaient investi la rue 12 et le grand marché. Aujourd'hui, Adjamé tend à devenir un quartier de substitution pour les activités commerciales, le logement²⁶, mais plus rarement pour les ras-

26. Si Treichville (7 146) accueille encore près d'un Sénégalais sur 3 résidant à Abidjan, les quartiers d'Adjamé (5 103) et dans une moindre mesure de Marcory (3 259) et de

semblements religieux ou associatifs. A Abidjan, si les Burkinabè sont dispersés professionnellement et géographiquement sur l'ensemble des dix communes, néanmoins plus de 45 % d'entre eux habitent les communes d'Attécoubé, de Koumassi et de Marcory²⁷. Ces communes, comme certains quartiers (Vridi), sont véritablement considérées comme burkinabè par les autres étrangers. Ces derniers n'hésitent d'ailleurs pas à assimiler les lieux d'habitation des Burkinabè aux bidonvilles d'Abidjan.

En revanche, pour trouver un emploi ou repartir en migration, il semblerait que les migrants élargissent leurs réseaux d'information. Pour exemple, un maçon obtient des contrats de sous-traitance auprès d'un maître-d'œuvre malien, un jeune chômeur décroche un emploi dans des plantations d'hévéas grâce au soutien d'un ouvrier béninois. Les tailleurs Sénégalais de Treichville prennent en apprentissage de jeunes Nigériens ou, très rarement, de jeunes Ivoiriens.

C'est au marché, à la plage, lors d'une rencontre sportive ou musicale que les rapprochements s'opèrent :

« Il est sénégalais, il s'appelle N'Diaye. Il loge aux 220 logements. On s'est connu à Adjamé pendant un match de football puis on s'est revu, on prenait le café ensemble. C'est lui qui m'a proposé de travailler avec lui en premier. J'ai des contacts avec des commerçants. Je m'en vais les voir, je pose ma pièce d'identité, je prends des marchandises avec lui, je sors, je m'en vais vendre autour... Je fais mon compte et puis je reviens. Si ça marche pour moi, ça marche aussi pour lui. Si ça n'a pas marché, je reviens donner les marchandises, le peu que j'ai gagné et je m'en vais ailleurs » (Entretien d'un jeune à Abidjan).

Des filières mises en œuvre par les Sénégalais afin de poursuivre leurs chemins vers l'Europe, l'Amérique du Nord ou encore l'Afrique orientale deviennent accessibles, perméables aux autres communautés immigrées et installées provisoirement en Côte-d'Ivoire. Burkinabè mais aussi Maliens, Guinéens résidant en Côte-d'Ivoire et Ivoiriens ont profité de ces nouvelles opportunités migratoires entre 1991 et 1993. Ils ont pu obtenir par ce biais visas, billets d'avions, caution financière sous forme de *traveller's cheques* : les conditions d'entrée sur le sol italien notamment

Koumassi (2 997) rassemblent aussi nombre de Sénégalais (Résultats tirés du RGPH 88 et mis en forme par R. Ballac avec l'aimable collaboration de l'INS).

27. Toujours selon les mêmes sources du RGPH 88, exploitées par R. Ballac, Koumassi accueille 52 508 Burkinabè, Attécoubé 36 898 et Marcory 34 892, soit respectivement 48 %, 46 % et 53 % de la population africaine non ivoirienne vivant dans ces quartiers. A Attécoubé comme à Koumassi, la présence Burkinabè est estimée à 23 % de la population totale ; à Marcory, à 24 %. En outre, si Treichville accueille peu de Burkinabè comparativement à d'autres quartiers de la ville, Treichville regroupe, en valeur absolue, deux fois plus de Burkinabè que de Sénégalais.

imposant la détention d'un montant de 300 000 francs CFA (avant dévaluation). Dans ce contexte, des passeurs sénégalais implantés à Abidjan ont sollicité les services d'un commerçant qui assurait, pour des raisons professionnelles, la navette entre la Côte-d'Ivoire et l'Italie. Son rôle consistait à réceptionner de l'autre côté de la frontière l'argent « prêté » au candidat à l'émigration européenne.

En résumé, les relations sociales motivées par la fréquentation quotidienne ou régulière des mêmes lieux se développent selon des réseaux parallèles plutôt qu'entrecroisés. Des diverses interactions s'opérant entre les groupes, rares sont celles qui aboutissent cependant à l'affrontement. Les relations ne seraient donc ni conflictuelles, ni véritablement proxémiques. Bien que l'islam livre un cadre idéologique à quelques communautés, on assiste plutôt à une juxtaposition de modes de vie. Les rapprochements ont lieu principalement pour des raisons d'ordre professionnel. Pour rentabiliser son créneau, on peut faire appel à l'Autre, quel qu'il soit, migrant ou autochtone. En revanche, quand il s'agit de s'associer professionnellement ou de s'unir maritalement, on fait d'abord confiance aux membres de sa communauté d'origine restreinte.

Conclusion

L'intégration économique et politique des États d'Afrique de l'Ouest, voulue et lancée par Houphouët-Boigny par l'intermédiaire du Conseil de l'Entente, participait d'une vision pionnière des rapports internationaux, en partie déterminés par le libre-échangeisme économique tel qu'il s'est dessiné au cours des dernières décennies. L'insertion de la Côte-d'Ivoire dans l'espace économique international supposait l'arrivée massive d'une main-d'œuvre étrangère, indispensable à la mise en œuvre du projet de développement ivoirien. Cette extraversion de l'économie s'est accompagnée d'une politique libérale de l'immigration refusant toute restriction quant à l'installation des étrangers sur son territoire. Toutefois, si le migrant est devenu un acteur économique, il n'a pu devenir un acteur politique et social de l'espace dans lequel il circule. En refusant le principe de la double nationalité pour les ressortissants des pays du Conseil de l'Entente, qui reflétait la volonté de mettre en conformité statut juridique des immigrés et pratiques migratoires, le parlement ivoirien a réintroduit une dimension nationale à la politique d'immigration. Témoin de la montée du nationalisme ivoirien et d'une xénophobie latente, ce rejet a eu pour effet de maintenir un statu quo sur la politique ivoirienne d'immigration : absence de contrôle des flux, absence de droits politiques ou sociaux réels pour les immigrés, absence de politique d'intégration.

Dans ce contexte, les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest ont développé une circulation migratoire intense intégrant la Côte-d'Ivoire dans leur espace transnational, concevant cet État-Nation comme une zone géographique, économique dans laquelle ou à partir de laquelle ils peuvent développer de multiples projets migratoires, faisant fi des frontières et des espaces politiques nationaux. Les réponses qu'élaborent les communautés burkinabè et sénégalaise sont à resituer au regard de leurs ressources culturelles, de leur histoire migratoire, de leur statut en Côte-d'Ivoire et de leur projet collectif de migration. La migration des Burkinabè en Côte-d'Ivoire a d'abord relevé de déplacements forcés, impulsés sous la colonisation avant de prendre l'allure d'une migration familiale, durable, massive et rurale alors que les Sénégalais ont investi les villes ivoiriennes volontairement et plus ponctuellement pour y élargir leurs activités commerciales, grâce à leurs réseaux structurés. Ces mouvements migratoires n'ont donc ni la même nature, ni la même ampleur, ni les mêmes motivations. De surcroît, la société d'accueil ne les reconnaît pas non plus comme semblables. Les Burkinabè sont considérés comme des étrangers « prochains »²⁸ dans la mesure où ils appartiennent à la même aire culturelle que les Ivoiriens, tandis que les Sénégalais se rangeraient dans la catégorie des étrangers « lointains ». Rappelons rapidement que si les ethnonymes sont réutilisés par les groupes et les États de manière instrumentale en fonction des lieux et des circonstances, les découpages administratifs effectués en Afrique par les puissances coloniales ont notamment fractionné les territoires des *Sénoufo* et des *Lobi* entre la Côte-d'Ivoire et le Burkina Faso et opéré de nouveaux regroupements. Les interrelations entre les Burkinabè et les Ivoiriens sont prédéterminées par les rapports de travail, alors que les Sénégalais restent à l'écart.

L'installation durable des Burkinabè sur le sol ivoirien témoigne d'un élargissement de leur espace de vie car elle n'empêche pas la circulation spontanée des familles entre les deux entités nationales, ni des retours massifs au pays, ni des redéploiements vers les campagnes ivoiriennes ou vers le Gabon, l'Italie. Relais, tremplin, refuge, zone à la fois centrifuge et centripète, la Côte-d'Ivoire cumule toutes ces fonctions pour les migrants sénégalais qui élaborent des stratégies transnationales, transcontinentales. Les stratégies migratoires comme les comportements d'alliance qui structurent leur mobilité ne sont pas nés au seuil des années 80. Les migrants internationaux n'ont pas attendu la précarisation des conditions de vie en Côte-d'Ivoire pour s'organiser, négocier leur présence sur le territoire ivoirien ou préparer leur départ.

La conception nationale de la politique d'immigration ivoirienne, qui s'est renforcée au lendemain de la généralisation de la « crise », se traduit

28. En référence aux catégories proposées par Abou S. (1990 : 126-138).

au plan des mesures par une ivoirisation de tous les postes de l'économie, par l'instauration de la carte de séjour et par une révision du code électoral. La crise, parce qu'elle est durable, autant sociale, idéologique qu'économique, ne fait qu'aggraver les tendances récurrentes au nationalisme et accroître la visibilité des recompositions à l'œuvre dans les rapports entre Ivoiriens et étrangers. Dans ce climat, les migrants développent des « comportements a-étatiques, faisant de la frontière une institution dénuée de toute autorité et érigeant la mobilité comme affirmation de l'autonomie des structures communautaires face aux exigences et à la rigueur de l'État » (Badie, 1993 : 10). L'État ivoirien demeure alors impuissant à contrôler une circulation migratoire qui se joue des frontières spatiales et juridiques. Et ce d'autant plus que les capacités d'adaptation et de reconversion des migrants sont inépuisables parce que mises en œuvre pour survivre ou mieux vivre.

Bibliographie

- ABOU S., 1990, L'insertion des immigrés : approche conceptuelle, *Les étrangers dans la ville*, Éd. Simon-Barouh I. et al., Paris, L'Harmattan, pp. 126-138.
- BADIE B., 1993, Flux migratoires et relations transnationales, *Études Internationales*, vol. XXIV, n° 1, pp. 7-16.
- BEUGRE (OPS), d'ALEPE Y., 1992, L'exemple des commerçants- planteurs du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire de 1930 à 1960, HARDING L. et al., Éd., *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris, pp. 189-234.
- BLAISE J.-P., MOURGEON J., 1970, *Lois et décrets de Côte-d'Ivoire*, Librairies techniques, Université d'Abidjan, Paris, 938 p.
- BLION R., 1992, Retour des Burkinabè de Côte-d'Ivoire, *Hommes et Migrations*, n° 1160, décembre, pp. 28-31.
- BOUTILLIER J.-L., QUESNEL A., VAUGELADE J., 1977, Systèmes socio-économiques *moissi* et migrations, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. XIV, n° 4, pp. 361-382.
- BREDELOUP S., 1992, Itinéraires africains de migrants sénégalais, *Hommes et Migrations*, n° 1160, décembre, pp. 16-22.
- BREDELOUP S., 1994, Dynamiques migratoires et dynamiques associatives, *Hommes et Terres du Nord*, 4, février, pp. 179-188.
- CONDE J., 1978, *Les migrations en Haute-Volta*, Banque Mondiale, Washington, 162 p.
- CORDELL D., GREGORY W.J., PICHE V., 1989, La mobilisation de la main-d'œuvre 1900/1974 : une vision rétrospective, *Canadian Journal of African Studies*, vol. 23, n° 1, pp. 73-105.
- COULIBALY S., 1986, Colonialisme et migration en Haute-Volta, *Démographie et sous-développement dans le Tiers Monde*, Monograph Séries, n° 21, Center for Developing Area Studies, Mac Gill University, pp. 73-110.

- COULIBALY S., GREGORY J., PICHE V., 1980, *Les migrations voltaïques : importance et ambivalence de la migration voltaïque*, tome 1, INSD, CRDI, Ottawa, 144 p.
- DIA O., COLIN-NOGUES R., 1982, *Yâkâré, l'autobiographie d'Oumar*, Maspero, Paris.
- DIOP A.B., 1965, Société toucouleur et migration, *Initiations et Études*, n° XVIII, IFAN, Dakar, 232 p.
- EBIN V., 1992, Camelots sénégalais à New York, *Hommes et Migrations*, n° 1160, déc., pp. 32-37.
- FAURÉ Y.-A., MÉDARD J.-F. (Éds), 1982, *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Karthala, Paris, 270 p.
- LAVIGNE DELVILLE P., 1991, *La rizière et la vallée : Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Syros Alternatives, Paris, 232 p.
- MARTINET F., 1975, *L'immigration étrangère dans la région de Soubré : premiers résultats*, ORSTOM, Abidjan, 68 p. multigr.
- OUEDRAOGO D., 1992, *Les migrants de Korhogo : parcours professionnel, insertion et devenir*, Mémoire, Université de Sociologie, Ouagadougou, 92 p. multigr.
- PERSON Y., 1983, La crise de l'exploitation du diamant dans la région de Séguéla, *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, L'Harmattan, Paris, tome 1, pp. 411-422.
- QUIMINAL C., 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Christian Bourgeois, Paris, 222 p.
- Recensement Général de la Population, décembre 1975 : résultats définitifs, données nationales*, 1978, volume 1 + données non publiées, INSD, Ouagadougou, 145 p. + annexes.
- Recensement Général de la Population, 1985 : analyse des résultats définitifs*, 1989, volume 1 + données non publiées, INSD, Ouagadougou, 318 p. + annexes.
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988 : données brutes*, 1991, Direction de la Statistique, Abidjan, n.p.
- SALEM G., 1981, *De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants. Étude socio-géographique du commerce sénégalais en France*, Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., Paris.
- SCHMIDT D., FRIEDBERG O., 1993, *L'evoluzione del emigrazione senegalese : il caso della confraternita muride in Italia*, Thèse de doctorat, Université de Sienna.
- TRIAUD J.-L., 1974, *Lignes de force de la pénétration islamique en Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Paris.
- TROUVÉ J., BRESSAT C., 1982, Les migrations rurales voltaïques : saignée ou facteur de développement national ?, *Phénomènes migratoires et politiques associées dans le contexte africain : études de cas en Algérie, au Burundi, au Cameroun et en Haute-Volta*, GAUDE J., BIT, Genève, pp. 241-298.
- WITHOL DE WENDEN C., 1988, *Les immigrés et la politique*, FNSP, Paris, 393 p.
- ZACHARIAH K.C., 1978, *La migration en Côte-d'Ivoire*, Banque Mondiale, Washington, 162 p.

- ZACHARIAH K.C., CONDE J., 1981, *Migration in West Africa : demographic aspects*, World Bank, Washington, 276 p.
- ZANOU B.C., 1991, *Migration*, Séminaire National de Présentation des Résultats du RGPH, 1988, Direction de la Statistique, Abidjan, 13 p. multigr.
- ZANOU B.C., DIMBO T., 1994, *Aspects démographiques et socio-économiques des migrations burkinabè vers la Côte-d'Ivoire*, Karthala, Paris, 270 p.
- ZIE G., VRIH G., 1992, Les commerçants sénégalais en Côte-d'Ivoire, *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire*, HARDING L. et al., L'Harmattan, Paris, pp. 235-271.